

PRIMATURE

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
DES MINISTRES**

(PP-G N°002-2022)

Alkassoum MAIGA

Ouagadougou, le 13 janvier 2022

Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou,
le jeudi 13 janvier 2022,
en séance ordinaire, de 09 H 00 mn à 12 H 30 mn,
sous la présidence de
Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE,
Président du Faso, Président du Conseil des ministres.

Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour,
procédé à des nominations,
entendu des communications orales,
et autorisé des missions à l'étranger.

I. DELIBERATIONS

I.1. AU TITRE DE LA PRESIDENCE DU FASO

Pour le compte du ministre d'Etat, Ministre auprès du Président du Faso, chargé de la Réconciliation nationale et de la cohésion sociale :

Le Conseil a adopté **un décret** portant modification du décret n°2021-1165/PRES/PM/MRNCS/MATD/MSECU/MINEFID/MFSNFAH/MJPEE du 19 novembre 2021 portant création, attributions, composition et fonctionnement du Comité national d'organisation du Forum national de la réconciliation.

L'adoption de ce décret modificatif permet de se conformer aux dispositions du décret n°2021-1297/PRES/PM du 13 décembre 2021 portant composition du Gouvernement en vue de faciliter l'organisation pratique et la coordination de toutes les activités entrant dans le cadre de la tenue effective du Forum national de la réconciliation.

I.2. AU TITRE DU MINISTERE DES ARMEES ET DES ANCIENS COMBATTANTS

Le Conseil a entendu **un rapport** relatif à la tentative de déstabilisation des institutions de l'Etat. Suite à des dénonciations, une saisine du parquet militaire de Ouagadougou a conduit à l'interpellation de personnes suspectées, le 10 janvier 2022.

A la date du 12 janvier 2022, quinze (15) personnes ont été interpellées soit 10 militaires et 05 civils. Suite aux auditions, trois (03) personnes ont été libérées (01 militaire et 02 civils).

I.3. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

Le Conseil a adopté **deux (02) décrets** portant respectivement fixation des indemnités liées à la charge de recouvrement et aux postes de responsabilités exercés au sein de la Direction générale des impôts et fixation des indemnités liées à l'exercice des fonctions d'ordonnancement.

L'adoption de ces décrets permet d'harmoniser les indemnités entre les régies de recettes, d'une part et les régies de dépenses, d'autre part.

I.4. AU TITRE DU MINISTERE DE LA COMMUNICATION, DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT, DE LA CULTURE, DES ARTS ET DU TOURISME

Le Conseil a adopté **un rapport** relatif aux résultats de l'étude d'élaboration d'une stratégie de communication gouvernementale.

Cette étude a identifié les problèmes relatifs à la bonne conduite de la communication de l'action gouvernementale et formulé des recommandations. Il s'agit entre autres :

- de l'adoption d'un organigramme-type pour toutes les directions de la communication et de la presse ministérielle et des institutions ;
- de la mise en place par un décret d'une cellule et d'un dispositif de communication de crise ;
- de l'adoption d'une charte graphique nationale à l'effet d'authentifier et de protéger les documents officiels et de garantir une meilleure utilisation des symboles de l'Etat ;
- de la mise en œuvre d'un branding pour l'image du Burkina Faso à l'international ;

- de la mise en œuvre d'un plan de formation des acteurs de la communication dans leurs rôles respectifs.

L'adoption de ce rapport permettra de doter notre pays d'une nouvelle stratégie de communication gouvernementale.

I.5. AU TITRE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES AMENAGEMENTS HYDRO-AGRIQUES, DE LA MECANISATION ET DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

Le Conseil a adopté **un rapport** relatif à la situation de l'influenza aviaire hautement pathogène au Burkina Faso.

Notre pays connaît des mortalités importantes de volailles enregistrées courant décembre 2021 au niveau des élevages traditionnels et modernes dans les provinces du Kadiogo (Région du Centre), du Sanguié (Région du Centre-Ouest) et du Zoundwéogo (Région du Centre-Sud). La situation évolue à un rythme accéléré, passant de trois (03) foyers le 31 décembre 2021 à quarante-deux (42) foyers confirmés à la date du 07 janvier 2022.

Le Conseil a procédé à l'annonce officielle de la maladie de la grippe aviaire et a instruit le ministre chargé du dossier à prendre les dispositions nécessaires pour une riposte vigoureuse.

II. COMMUNICATIONS ORALES

II.1. Le ministre d'Etat, Ministre auprès du Président du Faso, chargé de la Réconciliation nationale et de la cohésion sociale a informé le Conseil de l'installation du Conseil National d'Orientation et de Suivi de la Réconciliation Nationale (CNOS-RN), le 20 janvier 2022 à 16 heures dans la salle polyvalente de la présidence du Faso.

II.2. Le ministre du Développement industriel, du commerce, de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises a informé le Conseil de la tenue de la 3^{ème} édition du Salon International du Coton et du Textile (SICOT) à Koudougou, du 27 au 28 janvier 2022, sous la présidence du Chef de l'Etat.

III. NOMINATIONS

III.1. NOMINATIONS DANS LES FONCTIONS INDIVIDUELLES

A. AU TITRE DE LA PRESIDENCE DU FASO

- Monsieur Salifou **GUIRA, Mle 212 423 W**, Conseiller en gestion des ressources humaines, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Directeur des ressources humaines ;
- Monsieur Souleymane **SORY, Mle 247 257 E**, Conservateur des archives, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Directeur des archives audiovisuelles et électroniques.

Pour le compte de l’Autorité supérieure du contrôle d’Etat et de lutte contre la corruption (ASCE/LC) :

- Monsieur Philippe Néri Kouthon **NION, Mle 54 648 C**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 12^{ème} échelon, est nommé Contrôleur Général d’Etat.

B. AU TITRE DE LA PRIMATURE

- Monsieur Adama **BELEM**, Ingénieur du génie civil et infrastructures, est démis de ses fonctions de Directeur Général de la Maîtrise d’Ouvrage de l’Aéroport de Donsin (MOAD), pour dysfonctionnements majeurs dans la gestion et la coordination du projet ayant conduit à un impact négatif sur la qualité et les délais des travaux.

C. AU TITRE DU MINISTERE DE L’ADMINISTRATION TERRITORIALE, DE LA DECENTRALISATION ET DE LA SECURITE

LES PERSONNES DONT LES NOMS SUIVENT SONT NOMMEES AU POSTE DE GOUVERNEURS :

Région de la Boucle du Mouhoun : Colonel Mamadou **BOUKOUMA**, Officier supérieur ;

Région de l'Est : Colonel Elie **TARPAGA**, Officier supérieur ;

Région du Nord : Colonel-Major Pierre **OUEDRAOGO**, Officier supérieur ;

Région du Sahel : Lieutenant-Colonel P.F. Rodolphe **SORGHO**, Officier supérieur.

D. AU TITRE DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION ET DES BURKINABE DE L'EXTERIEUR

- Monsieur Saidou **ZONGO**, **Mle 49 036 H**, Conseiller des affaires étrangères, 1^{ère} classe, 12^{ème} échelon, est nommé Secrétaire général, Ambassadeur ;
- Monsieur David **OUBA**, Consultant, est nommé Directeur de Cabinet, Ambassadeur ;
- Monsieur Amadou Aristide **OUEDRAOGO**, **Mle 273 429 B**, Conseiller en études et analyses, 1^{ère} classe, 4^{ème} échelon, est nommé Chargé de Missions.

E. AU TITRE DU MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN

- Monsieur Mahamadé Amos **ZONG-NABA**, **Mle 235 954 C**, Inspecteur des impôts, 1^{ère} classe, 5^{ème} échelon, est nommé Chargé d'études ;

- Monsieur Bê **PALM, Mle 212 360 D**, Conseiller en économie et développement, 1^{ère} classe, 6^{ème} échelon, est nommé Chargé d'études ;
- Madame Donbeyitwor Jeanne Marie Raïssa **YAMEOGO/DABIRE, Mle 96 931 G**, Inspecteur du trésor, 1^{ère} classe, 8^{ème} échelon, est nommée Chargée d'études.

III.2. NOMINATIONS DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Le Conseil a procédé à la nomination d'Administrateurs et du Président du Conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure (ENS) au titre du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Le Conseil a adopté **deux (02) décrets**.

Le premier décret porte nomination des personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure (ENS) pour un premier mandat de trois (03) ans.

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT L'ETAT

Au titre du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation :

- Monsieur Samuel **PARE, Mle 110 909 A**, Professeur titulaire ;
- Monsieur Saturnin **BATIONO, Mle 212 347 R**, Conseiller en économie et développement.

Au titre du ministère de l'Education nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales :

- Madame Habibata **TONE/OUEDRAOGO, Mle 36 637 X**, Inspecteur de l'enseignement secondaire.

Au titre du ministère de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale :

- Monsieur Manu Bertrand Owen **KPODA, Mle 111 293 P**, Administrateur civil.

Au titre du ministère de l'Economie, des finances et du plan :

- Monsieur Maboudou **KEKELE, Mle 46 224 Y**, Inspecteur du trésor.

Au titre du ministère des Sports, de l'autonomisation des jeunes et de l'emploi :

- Monsieur Koudpiga **YERBANGA**, **Mle 212 268 T**, Conseiller en emploi et en formation professionnelle.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES UNIVERSITES

- Monsieur Christian **ZOUNDI**, **Mle 54 549 V**, Maître-assistant.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LE PERSONNEL ENSEIGNANT

- Madame Svitlana Leonidovna **NITIEMA/YEFANOVA**, **Mle 245 738 T**, Enseignant-chercheur.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES SYNDICATS DES ENSEIGNANTS

- Monsieur Wambi Emmanuel **SAWADOGO**, **Mle 112 574 G**, Enseignant-chercheur.

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LE PERSONNEL ADMINISTRATIF, TECHNIQUE, OUVRIER ET DE SOUTIEN

- Monsieur Michel **BAMBARA**, **Mle 343 624 K**, Conseiller d'intendance scolaire et universitaire.

Le second décret nomme Monsieur Samuel **PARE, Mle 110 909 A**, Professeur titulaire, Président du Conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure (ENS) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Le Porte-parole du Gouvernement



Alkassoum MAIGA

Officier de l'Ordre de l'Etalon